Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212902357-20251211-235_D90_25-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 11 décembre, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent PÉRON.

Date de convocation : 27 novembre 2025 Date d'affichage : 27 novembre 2025

Etaient présents :

- M. PÉRON Laurent — Maire

- Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- M. MORVAN Philippe
- M. RÉA Larry
- Mme BOULIC Chantal
- M. LE BERRE Ronan
- Mme CALVEZ-RÉA Annie
- M. PÉRON Patrick
- M. OLLIVIER Daniel

Adjoints

- M. BIANIC Bertrand
- Mme MÉVELLEC-SITHAMMA Monique
- Mme LAVERGNE Pauline
- M. LIZIAR Pierre-Yves
- Mme LAGATHU Danièle
- Mme CADIOU Chantal
- Mme SAHLI Mouna
- Mme NICOLAS Rachel
- M. KERVRAN Patrice
- M. SEGALEN Pascal
- Mme LE CORRE Sonia
- M. MARSOLLIER Gérard
- M. RIOUAL Marc
- M. FOURMANTIN Jean-Marie
- M. BARBIER Georges
- Mme GARRIGUES-KERHASCOET Laurence
- M. L'ÉOST Erwan

Conseillers municipaux

Etaient absents :
- Mme MAZELIN Isabelle donne procuration à M. LIZIAR Pierre-Yves
- Mme DE CECCO Angélique donne procuration à Mme SAHLI Mouna
- M. SARRABEZOLLES Renaud donne procuration à Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- Mme LE BIHAN Véronique donne procuration à M. BIANIC Bertrand
- M. QUENTEL Jérémy donne procuration à M. MORVAN Philippe
- Mme LAVERGNE Pauline donne procuration à Mme NICOLAS Rachel (jusqu'à la délibération 235-D78-25
- Mme QUÉTIER Marie ne donne pas procuration

Madame LE CORRE Sonia a été nommée secrétaire de séance

---

235 – D90 – 25 : CESSION PAR L'INTERMEDIAIRE DU SITE AGORASTORE D'UN VEHICULE MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212902357-20251211-235_D90_25-DE

235 – D90 – 25 : CESSION PAR L'INTERMEDIAIRE DU SITE AGORASTORE D'UN VEHICULE MUNICIPAL

La commune du Relecq-Kerhuon a contractualisé avec la plateforme Agorastore pour pouvoir mettre en vente aux enchères en ligne des biens dont elle n'a plus utilité ou qui ne sont plus en état de fonctionner.

Considérant la panne moteur du véhicule Ford Transit immatriculé DN 407 HZ dénommé Pratik, son kilométrage à 202 500 kms et le coût de réparation du moteur estimé à plus de 9 000 € ;

Il a été procédé à son inscription sur la plateforme de vente aux enchères en ligne mise en place par la Société « AGORA Store ».

A l'issue de cette procédure, le prix de vente du véhicule immatriculé DN 407 HZ dénommé Pratik a été fixé à 6 291 € TTC sur proposition de la Société Forezienne de Location, 555 route de Roanne 42 110 CIVENS, pour un prix de départ de 1 500 €. Le montant revenant à la collectivité s'élève à 5 158.62 €, déduction faite des frais supportés par les acheteurs pour rémunérer la plateforme de ventes.

En application de la délibération 235-D49-20 du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire est chargé de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €. Au-delà, le Conseil Municipal est compétent pour décider des conditions de la vente.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal d'approuver la vente du véhicule immatriculé DN 407 HZ et d'autoriser la perception des recettes correspondantes.

○ Avis de la commission Finances – Administration Générale : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 11 décembre 2025
Le Maire,

MAIRIE LE RELECQ KERHUON Finistère

Laurent PÉRON